

AVIS DE L'ARES

n° 1bis/2016 du 15 mars 2016

Demande d'habilitation 2016-2017

Considérant le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, notamment son article 86,

Considérant les critères et modalités de traitement des habilitations arrêtés par le Conseil d'administration de l'ARES en sa séance du 30 juin 2015,

AVIS

L'ARES émet un avis favorable à l'endroit de la demande d'habilitation relative à la formation suivante :

Type long

- ***Master en business Analyst***
Haute Ecole Groupe ICHEC-ISC Saint-Louis-ISFSC et Haute Ecole Léonard de Vinci en coordiplomation – Région de Bruxelles-Capitale. Domaine 19.
-